

UVSQ

université PARIS-SA

BOURSES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES

Votre mémoire de master 2 ou votre thèse porte sur les Monuments historiques ou les Espaces protégés ? Candidatez pour une bourse de la Direction générale des patrimoines du Ministère de la culture et de la communication.

La **Direction générale des patrimoines du Ministère de la culture et de la communication** attribue chaque année à des étudiants dans le cadre d'études supérieures (master II minimum ou équivalent) des bourses de un à neuf mois pour des travaux universitaires d'un montant de 915 euros mensuels. Le travail doit porter sur un thème en rapport avec les préoccupations de la Sous-direction des **Monuments historiques et des Espaces protégés** et être utile à l'administration.

Il peut s'agir d'une étude sur :

un édifice ou un objet classé monument historique ;

un secteur sauvegardé ;

les politiques de classement et de déclassement des objets et monuments ;

l'aspect économique de la restauration ;

les biographies des architectes et des inspecteurs des monuments historiques ou des membres correspondants ;

l'élaboration des doctrines ou des techniques de classement ou de restauration ;

un fonds photographique conservé par la MAP ;

une étude thématique portant sur un sujet intéressant les Monuments historiques.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **lundi 2 janvier 2017**.

> Télécharger le dossier de candidature [DOC - 43 Ko]

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

> Une étudiante de l'IECI a déjà décroché une de ces bourses, en savoir plus